

Londres, le 25 mai 1978

The E.E.C. View.

Ce texte n'est pas à utiliser comme "citations" de l'orateur.

1. Les antécédents.

Les importations textiles de la Communauté sont en progression constante depuis un grand nombre d'années. Cette progression s'est encore accélérée depuis l'instauration du premier AMF, et de l'ouverture de notre marché qu'il a comporté. Exprimées en tonnage, nos importations ont progressé de quelque 80 % entre 1973 et 1976

Dans un climat de consommation extrêmement maussade, un tel accroissement ne pouvait que provoquer une stagnation de notre activité textile, avec tous les problèmes sociaux et régionaux que cela comporte dans un climat économique de récession. En effet, de 1972 à fin 1976, près d'un demi-million d'emplois ont été perdus, touchant particulièrement certaines régions de la Communauté où l'industrie textile est concentrée.

Jusqu'au début des années 1970, les conséquences sociales de cette évolution pouvaient être amorties par le développement très expansif d'autres secteurs de l'économie. Ce n'est plus le cas maintenant.

En outre, par suite notamment de la pression des importations textiles à bas prix, la rentabilité des entreprises s'est considérablement détériorée, rendant extrêmement aléatoires les investissements de modernisation, même dans les branches textiles où nos entreprises peuvent demeurer (ou redevenir) très compétitives dans des conditions normales de concurrence.

Il convient également de rappeler que la pression des importations était devenue d'autant plus forte pour la Communauté que d'autres pays industrialisés - et en particulier les Etats-Unis et le Japon - avaient réussi à contenir l'accroissement de leurs importations textiles. C'est la raison pour laquelle, au cours des années 1973 - 1976, la Communauté a absorbé à elle seule les trois quarts de l'accroissement des importations textiles de l'ensemble des pays industrialisés. Par comparaison avec les Etats-Unis notamment, nous devons bien constater qu'avec une consommation nettement inférieure, la Communauté importe presque trois fois davantage.

En 1976, nos importations ont même enregistré un bond de + 22,6 % par rapport à 1975 (en tonnes)... et c'est dans ce contexte que la Communauté était appelée à prendre une décision au sujet du renouvellement de l'AMF. Sans doute, les chiffres actuellement disponibles pour l'année 1977 indiquent une certaine amélioration par rapport à 1976 : nos importations étaient de 1.876.000 tonnes en 1976; elles ont été de 1.802.000 tonnes en 1977. On ne doit pas oublier toutefois que la Communauté avait pris quelques mesures restrictives en juillet - août 1977. En outre, l'amélioration mentionnée n'a pas empêché qu'une nouvelle "tranche" de 60.000 emplois a été perdue en 1977 (dans le textile et l'habillement de la C.E.E.). Enfin, les pays fournisseurs ne devraient pas trop se plaindre de l'influence que les chiffres de 1976 ont pu exercer sur la politique commerciale textile de la Communauté, puisque ces mêmes chiffres (relativement favorables pour eux) ont été pris pour base des limites quantitatives dans nos accords bilatéraux

2. La prorogation de l'A.M.F.

Compte tenu de ce qui précède, la Communauté ne pouvait pas renouveler purement et simplement l'AMF, et s'exposer au risque d'une désorganisation complète de ses marchés et de son industrie textile.

Certaines hésitations ont entouré le choix de la politique commerciale textile qu'il convenait de suivre : inclure dans l'AMF les notions de perturbation cumulative de marché et de quotas globaux dits externes; ou renoncer à l'AMF et recourir à des mesures unilatérales de limitation.

Conscient du fait que cette dernière option risquait de déclencher une avalanche protectionniste dans le monde, la Communauté a finalement opté pour le maintien de l'AMF. La Commission considérait d'ailleurs que l'expérience désastreuse des dernières années était moins imputable à l'AMF lui-même, qu'à la façon dont nous l'avions utilisé; et l'expérience des Etats-Uni était là pour nous le prouver.

Nous avons alors fait appel à la compréhension des pays fournisseurs et de nos grands partenaires industrialisés. Cet appel a été entendu, et s'est traduit par l'acceptation d'une certaine flexibilité dans l'application de certaines dispositions de l'AMF, ce qui inclut la possibilité de s'écarter raisonnablement, et d'un commun accord, d'éléments particuliers dans des cas particuliers.

Soucieux de ne pas recommencer certaines lenteurs du passé, la Communauté avait pris soin d'indiquer qu'elle ne renouvelerait son adhésion à l'AKF que dans la mesure où des accords bilatéraux satisfaisants pourraient être conclus avec tous les fournisseurs importants à bas prix. Des arrangements appropriés devaient être mis en place avec nos pays préférentiels de la zone méditerranéenne. La tâche était énorme, voire écrasante; elle a été menée à bonne fin.

Les accords textiles bilatéraux négociés par la Communauté, et les arrangements ou dispositions connexes arrêtés à la même occasion, prévoient pour chaque catégorie d'importations textiles en provenance des pays à bas prix de revient :

- i)- soit des limites quantitatives effectives pour toute catégorie de produits sensibles, en ce qui concerne les pays qui sont fournisseurs importants de cette catégorie (ces limites sont basées sur les réalisations de 1976, assorties de taux de croissance modérés; pour huit catégories de produits extrêmement sensibles, ces limites s'inscrivent dans des plafonds globaux dits "internes").
- ii)- soit un mécanisme de limitation potentielle en ce qui concerne :
 - ces mêmes produits sensibles, mais en provenance de pays qui sont des fournisseurs de moindre importance pour la catégorie de produits considérée;
 - les produits moins sensibles jusqu'à présent, mais qui pourraient le devenir.

Ce mécanisme, appelé "sortie de panier", constitue un instrument de régulation permettant d'éviter les effets indésirables d'une accumulation éventuelle des importations.

L'efficacité de ces dispositifs requerra le contrôle du respect des accords et arrangements, ainsi qu'une surveillance attentive de l'évolution des échanges.

Il faut souligner en passant que nos accords bilatéraux sont conformes à un souci constant de la Communauté de favoriser les pays les plus pauvres, et de créer une certaine place pour les "nouveaux venus". Ces pays se sont vus accorder - explicitement ou implicitement - des taux de croissance plus élevés, en particulier lorsqu'ils sont petits fournisseurs; le mécanisme du panier comporte d'ailleurs une souplesse qui permet - dans certaines limites - une croissance importante.

3. Problèmes d'adaptation.

La politique commerciale esquissée ci-dessus s'inscrit dans la ligne d'un libre échange ordonné, canalisé dans des limites supportables pour la Communauté. Elle crée en même temps une certaine stabilité pour l'industrie textile communautaire, et une sécurité d'accès à nos marchés pour les pays fournisseurs ayant conclu un accord avec nous; et cela pour une période de cinq ans.

La sécurité et la stabilité obtenues de cette façon, pour une période de cinq ans, doivent être mises à profit par les industries de nos pays et des pays en voie de développement pour s'adapter aux conditions nouvelles du marché mondial.

Les pays à bas prix de revient seront amenés, ^{on peut l'espérer} ~~à~~, à favoriser un développement économique et industriel plus diversifié.

L'industrie textile communautaire devra faire de grands efforts pour améliorer sa productivité. Elle doit, en effet, être capable de soutenir la concurrence des autres pays industrialisés. Pour maintenir sa rentabilité, notamment à l'égard des pays à bas prix de revient, elle devra accomplir un effort particulier de spécialisation et d'innovation, aussi bien dans les procédés de fabrication que dans la nature des produits.

Il faut dire ~~clairement~~ ^{clairement} à cet égard que, contrairement à une opinion encore trop largement répandue, certaines branches textiles requièrent actuellement une technologie très avancée et des capitaux abondants. Ce sont des atouts que les pays européens doivent pouvoir utiliser pleinement, en termes d'avantages comparatifs.

Bien entendu, ainsi que la Commission l'a souligné dans son "programme d'action 1978", le rôle du marché - et donc des entreprises - dans la réallocation des ressources appelée par le redéploiement industriel demeure et doit demeurer essentiel. On constate d'ailleurs

que, suite à la mise en place de notre politique commerciale textile, un grand nombre de nos entrepreneurs ont repris courage et sont bien décidés à "retrousser les manches".

Pour leur donner une pleine efficacité, ces efforts devront dans les cas appropriés être coordonnés et stimulés au niveau de la Communauté. C'est la raison pour laquelle, dans sa communication au Conseil concernant les négociations textiles, la Commission a inclus le paragraphe suivant :

" Cette politique externe serait compromise si les industries textiles dans la Communauté n'étaient pas à même de s'adapter à la nouvelle situation que les futurs accords bilatéraux contribueraient à déterminer et de saisir notamment des possibilités de sécurité ainsi offertes pour intensifier et accélérer leurs efforts de restructuration. Dans ce contexte la définition d'une politique industrielle au plan communautaire s'impose... Celle-ci devra comporter entre autres la coordination des moyens mis en oeuvre par chacun des Etats membres, l'utilisation intensifiée des instruments financiers dont dispose la Communauté et qui mettent l'accent sur l'emploi et sur les aspects sociaux et régionaux, des actions dans le domaine de la recherche scientifique et technologique et une amélioration des moyens d'analyse économique au plan communautaire".

4. Perspectives économiques et spécialisation internationale.

Les adaptations dont il est question ci-dessus rencontreront incontestablement des difficultés, notamment sous l'angle social. En effet, malgré certaines améliorations à court terme et la volonté de prendre des mesures de relance, il ne me semble pas que les perspectives à moyen terme soient particulièrement brillantes. Sans vouloir préconiser une théorie économique particulière ni croire au fatalisme de certains mouvements économiques, force est bien de constater que nous rencontrons quotidiennement les problèmes de ce que les économistes appellent un "kondratieff en baisse". Il y a peu de secteurs en expansion rapide; beaucoup par contre sont en croissance lente, en stagnation voire en régression; et on découvre un grand nombre de "surcapacités", même s'il est parfois difficile de les mesurer.

En ce qui concerne le textile, il s'y ajoute que la croissance de la consommation est en général inférieure ou tout au plus égale à celle des revenus.

(1) pour les lecteurs non-initiés : un mouvement de baisse des prix, de longue durée.

Compte tenu de ces circonstances, il est sans doute opportun d'attirer l'attention des pays en voie de développement sur les dangers d'une industrialisation trop unilatérale.

Apparemment, après une décennie où la doctrine de "l'import substitution" - préconisée par R. Prebisch - dominait les politiques de développement, on est entré dans une décennie où c'est une sorte "d'export-drive" qui commande toutes les décisions. Dans certains cas, cela conduit à des véritables enclaves d'industrialisation, complètement exogènes par rapport au pays d'accueil.

Sans doute, les PVD disposent - notamment pour certaines productions textiles - d'avantages comparatifs qu'ils doivent pouvoir développer : la disponibilité des matières premières, les coûts salariaux plus réduits. Toutefois certaines activités textiles sont devenues très capitalistiques et exigent une technologie extrêmement avancée. En outre, le facteur "matières premières" doit être apprécié de façon nuancée (coût de transport parfois plus bas que pour le produit final ... ce qui crée un avantage pour la production "proche du marché"; en matière de fibres naturelles, danger d'en pousser la production au détriment de celle des produits alimentaires ...).

En tout état de cause, même dans une optique de libre échange mondial, il nous semble que les pays semi-industrialisés (et il y en a heureusement déjà plusieurs dans le groupe des PVD) compliquent les problèmes d'adaptation évoqués plus haut par des subsides à l'exportation et des droits de douane allant jusqu'à 150 %.

Il nous semble par ailleurs utile de rechercher un moyen d'obtenir une meilleure transparence en ce qui concerne les développements en cours.

L'AMF crée une telle transparence en ce qui concerne les possibilités d'échanges. Il serait parfois utile, notamment pour les PVD et pour les institutions financières qui les aident, de connaître par exemple les investissements récents ou en cours de réalisation.

Ce serait là une contribution partielle à l'établissement d'un nouvel ordre économique international, orienté vers une croissance ordonnée et différenciée de nos échanges avec le tiers-monde. La spécialisation internationale doit, en effet, prendre de plus en plus le caractère de spécialisation diffuse.